



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 mars 2015

Campagne PAC 2015

2015 est l'année de mise en œuvre de la nouvelle PAC. L'ensemble des textes communautaires a été négocié et les arbitrages nationaux ont été rendus.

Le plan de recalage des surfaces éligibles, imposé à la France suite aux audits de la Commission sur les campagnes 2008 à 2012, conduit le gouvernement à décaler les dates pour le dépôt des demandes d'aides liées aux surfaces.

Le dépôt des demandes d'aides liées aux surfaces sera ouvert le 27 avril et sera possible jusqu'au 9 juin inclus.

Ce décalage ne concerne pas les demandes d'aides bovines qui doivent être déposées au plus tard le 15 mai.

Des informations précises sur le déroulement de la campagne et sur le contenu des demandes d'aide des agriculteurs seront mises à disposition au fur et à mesure sur le site internet des services de l'État en Vendée : <http://www.vendee.gouv.fr> (rubrique agriculture)

